

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

5-12 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL		
Nombre de conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 27 Absents : 0 Procurations : 6	Pour : 24 Contre : 9 Abstentions : 0	5-12

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 27 mars 2024 pour respecter les 12 jours de délais de transmission des documents budgétaires (points 5-1 à 5-17 inclus) et 03 avril 2024

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Michèle DUPUY - Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Gérard LEGRAND - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER.

Procurations : Xavier FAURE à Alain ROCHET - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Gilles BICHEYRE à Maryline DOUSSAT-VITAL - André TRIGANO à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Daniel MEMAIN à Michèle GOULIER.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le compte administratif 2023 du budget principal et l'affectation des résultats décidée par le conseil municipal,

Vu la délibération relative au vote des taux de fiscalité locale pour l'année 2024,

Considérant la tenue du débat d'orientations budgétaires lors du conseil municipal du 06 février 2024,

Vu l'avis de la commission finances, réunie le 18 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Adopte le budget primitif 2024 du budget principal de la commune de Pamiers, arrêté en recettes et en dépenses conformément au document budgétaire ci-annexé, présenté et soumis au vote, chapitre par chapitre :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	6 998 921,00 €	002	Résultat reporté de fonctionnement	1 969 824,04 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 650 000,00 €	013	Atténuation de charges	125 000,00 €
014	Atténuations de produits	301 000,00 €	70	Produit des services du domaine et ventes diverses	1 428 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 124 571,32 €	73	Impôts et taxes	7 674 465,00 €
66	Charges financières	632 096,19 €	731	Fiscalités locales	12 256 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	74	Dotations et participations	5 873 701,00 €
68	Dotations aux provisions	69 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	672 401,56 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	76	Produits financiers	30,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 588 069,09 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 951 364,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000,00 €
TOTAL		30 320 021,60 €	TOTAL		30 320 021,60 €

- La section de fonctionnement est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 30.320.021,60 €.

Investissement					
Dépenses			Recettes		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	691 137,62 €	021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	1 588 069,09 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	320 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 573 700,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 261 000,00 €	13	Subventions d'investissement (reçues)	2 672 279,19 €
20	Immobilisations incorporelles	61 500,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	336 575,00 €	27	Autres immobilisations financières	1 920,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 447 600,00 €	45412	Travaux exécutés d'office (recettes)	100 000,00 €
23	Immobilisations en cours	6 930 500,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 951 364,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	400,00 €			
27	Autres immobilisations financières	400 000,00 €			
45411	Travaux exécutés d'office (dépenses)	100 000,00 €			
RC	Restes à réaliser (dépenses)	1 734 650,03 €	RC	Restes à réaliser (recettes)	3 496 030,37 €
TOTAL		14 283 362,65 €	TOTAL		14 283 362,65 €

- La section d'investissement est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 14.283.362,65 € comprenant des restes à réaliser en dépenses pour 1.734.650,03 € et en recettes pour 3.496.030,37 €

Accédé en préfecture
009-210902250-20240409-5-12-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Article 2 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait en l'hôtel de ville, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 9 avril 2024

Le Maire Adjoint,
Alain ROCHET



Le secrétaire de séance,
Henri UNINSKI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Henri UNINSKI', written in a cursive style.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le 17/4/2024
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240409-5-12-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024